



**ASp**  
la revue du GERAS

**49-50 | 2006**  
**Varia**

---

J.-E. Branaa, A. Brunon-Ernst, N. Chaudoir, C. Davey, S. Letalleur, J. Merchant, Y. Mohammedi, F. Podolin, Y.-M. Rogez, W. Yeago. *The English of Law: England and Wales*

Paris : Belin, 2006

**Rosalind Greenstein**

---



**Édition électronique**

URL : <http://journals.openedition.org/asp/452>

DOI : 10.4000/asp.452

ISBN : 978-2-8218-0402-9

ISSN : 2108-6354

**Éditeur**

Groupe d'étude et de recherche en anglais de spécialité

**Édition imprimée**

Date de publication : 1 décembre 2006

Pagination : 171-172

ISSN : 1246-8185

**Référence électronique**

Rosalind Greenstein, « J.-E. Branaa, A. Brunon-Ernst, N. Chaudoir, C. Davey, S. Letalleur, J. Merchant, Y. Mohammedi, F. Podolin, Y.-M. Rogez, W. Yeago. *The English of Law: England and Wales* », *ASp* [En ligne], 49-50 | 2006, mis en ligne le 23 janvier 2010, consulté le 22 mars 2021. URL : <http://journals.openedition.org/asp/452> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/asp.452>

---

Ce document a été généré automatiquement le 22 mars 2021.

Tous droits réservés

---

J.-E. Branaa, A. Brunon-Ernst, N.  
Chaudoir, C. Davey, S. Letalleur, J.  
Merchant, Y. Mohammedi, F.  
Podolin, Y.-M. Rogez, W. Yeago. *The  
English of Law: England and Wales*

Paris : Belin, 2006

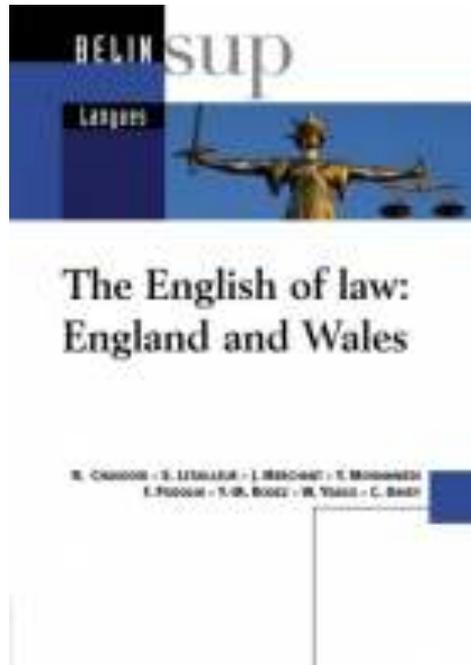
Rosalind Greenstein

---

## RÉFÉRENCE

Branaa, J.-E., A. Brunon-Ernst, N. Chaudoir, C. Davey, S. Letalleur, J. Merchant, Y. Mohammedi, F. Podolin, Y.-M. Rogez et W. Yeago. 2006. *The English of Law: England and Wales*. Paris. Belin. 357 p. +CD. ISBN 978-27011-4414-6

1 Cet ouvrage collectif, qui se destine notamment aux étudiants et aux praticiens du droit soucieux d'améliorer leurs connaissances dans le domaine de l'anglais appliqué au droit anglais, réunit un grand nombre de textes répartis en onze grands chapitres, agrémentés d'explications et d'exercices de grammaire de difficulté croissante. Le corpus écrit, constitué de documents authentiques (articles de presse et de recherche, extraits de manuels de droit écrits pour un public anglophone, arrêts, textes de loi...) et de textes rédigés par les auteurs du livre, est complété par un CD audio, qui permet à l'apprenant de travailler également la compréhension orale.



- 2 Les thèmes proposés permettent, en premier lieu, d'avoir un aperçu des grands thèmes nécessaires à la connaissance générale du système juridique britannique (plus précisément celui de l'Angleterre et du Pays de Galles) : *Origins and Development of English Law* ; *Modern political institutions in the United Kingdom* ; *The English legal professions* ; *The court system and the personnel of the courts* ; *The work of the courts*. Les six chapitres suivants sont plus spécialisés et traitent des domaines juridiques précis : *Criminal Law* ; *The law of tort* ; *Contract law* ; *Employment law* ; *Property law* ; *European law*.
- 3 Chaque chapitre est organisé de la même manière en six parties, ce qui facilite son exploitation et permet une progression logique dans les différentes tâches. Comme son nom l'indique, la première partie, *Fundamentals*, donne les éléments nécessaires pour comprendre les notions juridiques abordées. Les définitions, questions de compréhension et exercices divers à la fin de cette partie sont conçus pour aider l'apprenant à maîtriser les différents concepts. Dans la deuxième partie, *More about...*, des informations complémentaires sont fournies, complétées par des activités qui obligent à utiliser les connaissances nouvellement acquises. *Off the presses*, la troisième partie, contient des articles et autres documents authentiques, avec des exercices de compréhension et de réflexion. *Food for thought*, la quatrième partie, poursuit cette démarche, mais à un niveau supérieur, et exige de la part de l'étudiant un travail de recherche qui met en pratique ses nouvelles connaissances. Les deux dernières parties, *Listening* et *Grammar Practice*, n'ont pas besoin d'explication et sont axées sur des compétences bien précises. À la fin du livre, plusieurs index permettent un repérage facile, en fonction de différents critères : la législation nationale et européenne, les arrêts cités, les points de grammaire et les mots clés.
- 4 On voit bien à la lumière de ce qui précède que l'objectif du livre est double et concerne aussi bien le fond que la forme ; les auteurs cherchent, d'une part, à transmettre des connaissances techniques et spécialisées du droit anglais et, d'autre part, à ce que l'apprenant améliore sa maîtrise de la langue dans laquelle ces dernières sont exprimées. En effet, dans le domaine juridique peut-être plus que dans d'autres, la

langue participe à la construction même de l'objet et constitue ainsi un outil essentiel dans la pratique juridique, quelle qu'elle soit.

- 5 Quant au contexte d'utilisation de cet ouvrage, si le côté « manuel » se prête aisément à un travail autonome, les exercices en revanche nécessitent la présence d'un enseignant, pour corriger le travail, fournir des explications complémentaires et se prononcer sur l'acceptabilité ou non de l'expression écrite. C'est pourquoi j'hésiterais à proposer le livre aux praticiens qui cherchent à améliorer leurs compétences mais qui n'ont pas la possibilité d'assister à un enseignement. De même, la présence d'un enseignant permettrait de mettre à jour certains aspects du droit qui, comme tout un chacun le sait, évolue très vite, souvent par le truchement de la langue et des nouvelles interprétations données par le juge, surtout dans un système de *common law*.
- 6 Enfin, j'ai quelques petites réserves quant à la progression déclarée de B1 à C1/C2 selon la grille de référence du Conseil de l'Europe. À mon avis, la progression de l'apprenant n'est pas linéaire, elle n'est pas homogène d'une compétence à l'autre et elle ne correspond pas nécessairement au parcours de la première année de Licence au Master 2.
- 7 Malgré ces quelques réserves, cet ouvrage constitue une très bonne base de travail, que l'enseignant saura compléter selon les besoins de son public.

---

## AUTEURS

**ROSALIND GREENSTEIN**

Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne